

Durée :

- Formation alternée sur deux ans
- De septembre à juin
- 735 h de formation en centre en 1ère année
puis 720 h en 2ème année
soit 20 ou 21 semaines en centre par an
- 1 120 h / 1 085 h en entreprise par an
soit 32 ou 31 semaines (congés payés compris)

Lieu : Mont Saint Aignan

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Coût de la formation :

Formation gratuite pour l'apprenti-e
Prise en charge du coût de la formation par les
opérateurs de compétences
+ d'informations sur cfa.naturapole.fr

Contact gestionnaire de contrat :

 **Tél. 02 35 12 26 26**
 **cfa.fauville@educagri.fr**
 **32 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan**
 **www.cfa.naturapole.fr**

Métiers du végétal : Alimentation, ornement et environnement

Ce diplôme est également accessible
en formation continue ou en VAE (naturapole.fr)

Objectifs de la formation

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Métiers du végétal » est un diplôme de niveau 5 qui permet à son titulaire d'être capable de :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes variés
- Conduire des systèmes de cultures spécialisées
- Conduire des milieux de systèmes de cultures spécialisées
- Organiser le travail dans le système de production
- Proposer un pilotage stratégique du système de production
- Accompagner au changement

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

Conditions d'admission

Pour être admis-e en formation, le-la candidat-e doit :

- Etre âgé-e de moins de 30 ans ;
- Etre titulaire soit : d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail « **Parcoursup** » et par un entretien avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, au cours d'une commission d'admission organisée au CFA. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations et le projet professionnel des candidat-es.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.



Contenu de la formation

Matières générales	• Accompagnement au projet personnel et professionnel • Organisation économique, sociale et juridique • Technique d'expression et de communication • Langue vivante - Anglais • Education physique et sportive • Traitement de données • Technologies de l'information et du multimédia
Matières professionnelles	• Marchés, filières et territoires • Pilotage de l'entreprise horticole • Fonctionnement des agrosystèmes horticoles • Conduite d'expérimentation et de processus de production horticole • Génie des équipements horticoles • Organisation du travail et gestion des ressources humaines • Formation en milieu professionnel • Enseignement d'initiative locale : voyage d'étude

Evaluation - Validation

La formation fait l'objet :

- D'un contrôle continu en cours de formation (CCF)
- D'une évaluation finale

Le diplôme national du Brevet de Technicien Supérieur Agricole est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus par le-la candidat-e aux contrôles en cours de formation d'une part, et lors de l'examen terminal d'autre part.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (2019-2023) : 88.9 %
- Taux d'emploi (à 6 mois, sortants 2021) : 100 %
- Taux moyen de satisfaction (2019-2023) : 77.27 %

Rémunération

Age Année / Classe	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

Contact gestionnaire de contrat :

📞 Tél. 02 35 12 26 26
✉ cfa.fauville@educagri.fr

📍 32 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan
🌐 www.cfa.naturapole.fr



cfa.naturapole.fr



Le CFA de Seine-Maritime est un centre constitutif de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Seine-Maritime.